



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Centre et réseau des technologies climatiques
Centre et réseau de technologie climatique (CERERK/ISTA)

Mission d'évaluation des besoins technologiques et d'élaboration
d'un plan d'action technologique en vue de la mise en œuvre de
la CDN de la République Démocratique du Congo

Rapport de selection des sous-secteurs

Version 1.0

7 septembre 2021
Deloitte Tohmatsu Financial Advisory LLC

1.	Introduction	5
2.	Méthode de sélection des secteurs	6
3.	Détermination des priorités de développement globales	8
4.	Priorités en matière de changement climatique	15
4.1.	CDN de la RDC, 2015	15
4.2.	Programme pays de la RDC, 2019	15
4.3.	Politique et Stratégie Nationale en matière de changement climatique (2016-2020), 2015.....	17
4.4.	Appui aux stratégies et politiques relatives au changement climatique	18
4.5.	Détermination des secteurs et sous-secteurs.....	18
5.	Alignement des priorités de développement sur les stratégies et politiques relatives au changement climatique, et alignement avec le processus de l'EBT.....	19
5.1.	Alignement des priorités de développement sur les stratégies et politiques relatives au changement climatique	19
5.2.	Alignement avec le processus de l'EBT	20
6.	Détermination des priorités sous-sectorielles	22
6.1.	Agriculture.....	22
6.2.	Forêt.....	26
6.3.	Transports	27
6.4.	Energie	30
6.5.	Eau.....	32
6.6.	Secteurs transversaux	33
7.	Processus de sélection et d'hierarchisation.....	34
8.	Prochaines étapes	38

Tableau 1 : Liste des documents examinés	6
Tableau 2 : Liste des domaines et actions prioritaires identifiés dans le PNSD.....	8
Tableau 3: Objectifs et actions phares dans le cadre du PNSD pour l'industrie	11
Tableau 4: Liste des secteurs et sous-secteurs représentés dans le PNSD	14
Tableau 5 : Opportunités d'investissement par secteur	16
Tableau 6: Objectifs et actions de la Politique Nationale sur les Changements Climatiques pour l'atténuation.....	17
Tableau 7 : Alignement des secteurs et sous-secteurs	19
Tableau 8 : Secteurs et sous-secteurs retenus	20
Tableau 9: Objectifs et actions phares dans le cadre du PNSD pour l'agriculture.....	23
Tableau 10: Objectifs et actions phares dans le cadre du PNSD pour la forêt.....	26
Tableau 11: Objectifs et actions phares dans le cadre du PNSD pour l'énergie	31
Tableau 12 : Résultats de la notation initiale.....	36
Tableau 13 : Informations de base pour l'analyse de la notation	37

Contribution déterminée au niveau national
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CO₂ Dioxyde de carbone
Centre et réseau des technologies climatiques)
Fonds vert pour le climat
Institutions de financement du développement

N₂O
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Partenariats public-privé
République Démocratique du Congo
Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestière

1. Introduction

Le processus de la Convention – Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) de 2002 – a mis en avant la situation particulière d'un groupe de 50 pays dont la République Démocratique du Congo (RDC) identifiés comme étant les pays les moins avancés et les plus fragiles face au changement climatique. La RDC est donc confrontée à un certain nombre de défis que le pays cherche à relever à travers ses objectifs climatiques. Le pays a soumis son programme pays au Fonds Vert pour le Climat (FVC) en février 2019. Ce programme met en évidence les défis auxquels le pays est confronté en termes d'actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Depuis la 21ème Conférence de l'ONU sur le changement climatique (COP21), le gouvernement de la RDC s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effets de serre (GES) de 17% selon le scénario Business as Usual (BAU) d'ici 2030 dans le cadre de ses contributions nationales déterminées (CDN). Bien que la RDC reste un faible contributeur aux émissions mondiales de GES, représentant 0,42% des émissions mondiales, le pays a émis plus de GES par rapport au PIB comparativement à la moyenne mondiale en 2014. Ceci indique qu'il y a une possibilité pour le pays de s'améliorer.

L'inventaire national des GES de 2010 montre que le secteur du Changement d'Affectation des Terres et de la Foresterie (CATF) était de loin la plus grande source d'émissions, représentant 91,4% des émissions totales. Ce secteur fait partie des secteurs prioritaires de l'Évaluation des Besoins Technologies (EBT) et était suivi par le secteur de l'énergie, qui représentait 4,4% des émissions totales en 2010.

La RDC a identifié les risques auxquels elle est exposée en raison de sa faible capacité d'adaptation au changement climatique. Ces risques sont les potentielles pertes en vie humaine, en habitat et infrastructures qui seraient occasionnées par les pluies intenses, l'érosion côtière, les inondations, les vagues de chaleur et les sécheresses saisonnières, entre autres. Afin d'y remédier, la RDC a identifié, à travers son plan national d'adaptation au changement climatique, des actions potentielles d'atténuation et d'adaptation, ainsi que des technologies potentielles pour atteindre les objectifs climatiques du pays.

C'est dans ce contexte que la RDC a sollicité l'appui du Centre et réseau des technologies climatiques (CTCN) et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) pour l'élaboration de l'EBT et du plan d'action connexe. Avec la mise en œuvre du projet EBT, la RDC poursuit son engagement pris au titre de la CCNUCC en déterminant les technologies adaptées à son contexte particulier de changement climatique et en s'appuyant sur les résultats de ce projet pour soumettre des demandes de financement à des sources de financements climatiques telles que le Fonds vert pour le climat (FVC).

Le présent rapport résume la méthode utilisée pour sélectionner et hiérarchiser les secteurs prioritaires dans le cadre de l'EBT en RDC. Il fournit une analyse des priorités sectorielles et donne un aperçu de l'alignement de l'EBT sur les priorités de développement de la RDC. La présélection des sous-secteurs constitue la deuxième étape dans la conduite du processus de l'EBT. Le résultat de cette étape contribuera à établir la liste préliminaire de technologies, lesquelles seront ensuite classées par ordre de priorité dans la prochaine étape du processus de l'EBT.

2. Méthode de sélection des secteurs

Le projet EBT a pour objectif de réaliser une EBT exhaustive et d'élaborer un plan d'action pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Le processus de l'EBT consiste à déterminer et à hiérarchiser les technologies pertinentes à même de concourir à la réalisation de la CDN et des objectifs climatiques de la RDC. Les résultats de l'EBT serviront de base à l'élaboration du plan d'action technologique. L'EBT et le plan d'action fourniront des orientations pour la mise en œuvre des plans d'action climatiques de la RDC et pour l'amélioration de l'accès à des financements climatiques auprès de sources telles que le FVC. Ils visent à éliminer les obstacles à la mise en œuvre des technologies, à prendre en compte les différences entre les sexes et à répondre aux besoins, priorités et intérêts des femmes et des hommes.

La RDC a élaboré un Plan national stratégique de développement (PNSD) en 2019. Le PNSD est un plan quinquennal qui s'inscrit dans la lignée des précédents plans de développement quinquennaux, les Documents de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) I et II. La vision du PNSD s'inscrit dans le prolongement de la vision 25/26 et de la stratégie à long-terme du pays. Le PNSD est donc le document de référence pour identifier les priorités en termes de développement de la RDC. Le PNSD indique quatre domaines prioritaires qui se déclinent en 14 actions prioritaires pour le développement à court et moyen terme de la RDC. Les secteurs retenus dans le cadre de l'EBT devraient donc s'aligner sur ceux retenus dans le PNSD et sur les stratégies de la RDC en matière de changement climatique. L'alignement entre le PNSD, les stratégies relatives au changement climatique de la RDC et l'EBT est analysé de manière plus détaillée dans la section suivante.

Lors de la présélection des sous-secteurs, toutes les stratégies nationales et politiques sectorielles clés ont été examinées et analysées en vue de déterminer les priorités de développement. Cette démarche est importante, car les technologies classées prioritaires pour l'EBT doivent contribuer aussi bien au développement du pays qu'au changement climatique.

Un total de vingt documents ont été analysés dans le cadre de cette évaluation dont la CDN, le Plan National Climat et le programme pays soumis au FVC ainsi que d'autres documents jugés pertinents.

La liste exhaustive des documents consultés est reprise dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Liste des documents examinés

Politique/stratégie/plan d'action examinés	
1.	Plan national stratégique de développement
2.	Document stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté de la deuxième génération II
3.	Programme pays FVC
4.	Politique, Stratégie et Plan d'Action en matière de changement climatique en République Démocratique du Congo
5.	Contribution Prévue Déterminée au niveau National

6.	Troisième communication nationale
7.	Programme d'Action National d'Adaptation au Changement climatique
8.	Stratégie cadre nationale REDD+
9.	Plan d'Investissement de la REDD+
10.	Stratégie et Plan D'Action Nationaux de la Biodiversité (2016-2020)
11.	Stratégie Nationale relative à la foresterie communautaire en République Démocratique du Congo 2018
12.	Programme d'Investissement pour la Forêt (PIF) - Project d'Appui aux Communautés dépendantes de la Forêt en République Démocratique du Congo.
13.	Document de politique forestière en République Démocratique du Congo.
14.	Plan National D'investissement Agricole en RDC (PNIA) 2014-2020
15.	Programme National de Nutrition (PRONANUT) 2011-2015.
16.	Programme National de Sécurité Alimentaire.
17.	Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural
18.	Loi n° 15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau
19.	PNUE, Problématique de l'Eau en République Démocratique du Congo Défis et Opportunités
20.	Initiative Énergie Durable pour Tous, Agenda d'Action Pays

Une fois que les objectifs de développement et de changement climatique ont été définis, les sous-secteurs qui contribueront à leur réalisation seront identifiés. Ceci se fera par le biais d'une évaluation et d'un examen approfondis de tous les documents énumérés dans le tableau 1.

Une fois recensés, les sous-secteurs seront évalués sur la base des cinq critères suivants :

- Potentiel d'atténuation du changement climatique (émissions de GES) ;
- Potentiel d'adaptation au changement climatique (vulnérabilité) ;
- Pertinence par rapport aux priorités de développement du pays ;
- Environnement propice global, notamment les volets réglementaire, institutionnel, financier et d'information

Les critères seront notés de 0 à 3 pour chaque sous-secteur, 3 étant la note la plus élevée.

- 3 : Élevé
- 2 : Modéré
- 1 : Faible
- 0 : Nul

Cet exercice permettra de noter les sous-secteurs des trois secteurs prioritaires. Il servira de base à la sélection et à la hiérarchisation des sous-secteurs pour l'EBT. Les sections suivantes examineront le processus mené pour parvenir à la notation préliminaire des sous-secteurs.

3. Détermination des priorités de développement globales

Le développement à court et moyen terme de la RDC est principalement guidé par le PNSD 2018-2022. Le PNSD indique cinq piliers majeurs pour guider la stratégie de développement de la RDC :

- Pilier I : Renforcement du rôle de l'Etat pour impulser le changement
- Pilier II : Investissements accrus dans la Gouvernance (politique, juridique et financière) pour garantir la paix, la stabilité sociale et macroéconomique, gages du développement
- Pilier III : Mise en place des conditions d'une croissance inclusive, rapide et soutenue
- Pilier IV : Appui au développement des secteurs de production porteurs de la croissance
- Pilier V : Resserrement du filet social et amélioration des conditions de vie des populations

Quatre domaines prioritaires d'actions sont indiqués dans le PNSD. Trois de ces domaines découlent des dimensions que doit revêtir une économie à croissance inclusive, à savoir : l'inclusivité sectorielle, l'intégration spatiale et sociale. Le quatrième domaine sur la bonne gouvernance établit les conditions nécessaires à la mise en oeuvre de la vision de développement. Le tableau ci-dessous résume les domaines d'actions prioritaires :

Tableau 2 : Liste des domaines et actions prioritaires identifiés dans le PNSD

Domaines	Actions prioritaires
1. Diversification sectorielle par la reconstruction d'une économie extractive et agricole	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroissement de la productivité dans les secteurs agricole, forestier, et extractifs ▪ Approfondissement des chaînes de valeur dans les secteurs extractifs et agricole ▪ Intégration des chaînes des valeurs régionales et mondiales ▪ Formalisation de l'agriculture paysanne et de l'artisanat minier et forestier
2. Aménagement du territoire pour l'intégration spatiale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction des pistes rurales reliant lieux de production et de consommation ▪ Mise en place des équipements structurants réduisant l'excentricité et l'enclavement du territoire ▪ Construction des ZES, technopoles, corridors, parcs de production et distribution

3. Intégration sociale impliquant tous les acteurs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valorisation des ressources humaines par l'éducation et la formation ▪ Amélioration de l'accès aux services sociaux de base (santé, alphabétisation, assainissement, équité genre, planning familial, protection des consommateurs et des groupes vulnérables) ▪ Promotion de l'entreprenariat national ▪ Prévention des catastrophes naturelles, atténuation et adaptation aux changements climatiques
4. Bonne gouvernance avec un modèle économique adéquat et des institutions de qualité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Restauration du modèle d'accumulation extensive pour plus d'investissements productifs et des dépenses publiques de qualité ▪ Démocratisation et institutionnalisation de l'Etat pour une séparation nette des domaines public et privé ▪ Sécurisation des biens, des personnes et défense du territoire

Pour réaliser ces actions, le PNSD détaille l'état des lieux dans plusieurs secteurs clés et secteurs transversaux. La pertinence de ces secteurs en lien avec la lutte contre le changement climatique et le développement durable est détaillée ci-dessous.

Agriculture, pêche et élevage

L'agriculture, l'élevage, la pêche et l'agro-industrie sont des vecteurs potentiels de la diversification des sources de la croissance économique en RDC. Cependant, les terres exploitées ne couvrent que 10% des 80 millions d'hectares de terres arables. Sur un potentiel d'irrigation estimé à 4 millions d'hectares, seulement 13.500 hectares sont irrigués, soit 0,34 % des superficies disponibles. L'agriculture emploie plus de 70% de la population active en RDC. En 2020, l'agriculture représentait 20,3% du PIB.¹

L'agriculture est un secteur important en RDC. Il est essentiel pour assurer l'indépendance alimentaire du pays et générer suffisamment de revenus et d'emplois. Cependant, le secteur n'est pas encore capable d'assurer l'indépendance alimentaire, notamment car la production progresse moins vite que la croissance démographique. Le déficit alimentaire est évalué entre 20 et 32% selon les provinces. L'agriculture est également l'un des moteurs de la déforestation. L'enjeu de toute évolution durable de l'agriculture en RDC réside donc dans une moindre consommation de la forêt et une meilleure utilisation des terres arables à l'aide d'un système agricole intensif.

Les sous-secteurs principaux englobent la production végétale, la production fruitière, l'élevage, la pêche ainsi que les productions industrielles.

Dans le cadre du PNSD, la RDC vise une augmentation significative des capacités de production et des exportations ainsi qu'une réduction de la déforestation et de la dégradation forestière imputée à l'agriculture. Cela inclut les résultats suivants :

¹ Banque Mondiale, Data. Agriculture, forestry, and fishing, value added (% of GDP)

- Optimisation de l'utilisation des terres arables en conformité avec le plan national d'aménagement du territoire
- Réduction sensible d'une agriculture basée sur le brûlis et développement d'une agroforesterie en savane
- Augmentation des exploitations agricoles modernes passant de 15% à 50%
- Amélioration de la contribution du secteur agricole dans la croissance économique passant de 3% à au moins 6%
- Réduction de l'incidence de la production alimentaire de 63% à 35,7%
- Amélioration du revenu des producteurs agricoles de 20,9% à 25%
- Investissements et politiques agricoles publics et privés plus respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existence des populations rurales, y compris des femmes, des hommes et des jeunes ainsi que des peuples autochtones.

Economie forestière

Avec 155 millions d'hectares de couvert forestier dont 115 millions (69%) de forêts denses humides, la RDC concentre plus la moitié des forêts du Bassin du Congo (premier massif forestier africain et second de la ceinture forestière tropicale), soit près de 10% des forêts tropicales humides de la planète. A l'échelle du pays, les forêts occupent 66,5% du territoire et la seule forêt dense humide en couvre la moitié.² La déforestation est un problème majeur en RDC avec l'exploitation forestière, qui a augmentée avec l'augmentation d'exploitants semi industriels ces dernières années. L'exploitation minière et les exploitations agricoles, entre autres, sont aussi des moteurs de la déforestation, ce qui met en évidence les ponts importants entre les secteurs.

La vision de la RDC dans ce secteur consiste à accroître la croissance économique par une gestion durable de la forêt, améliorer les retombées de l'exploitation forestière sur la population autochtone en particulier mais également à protéger son patrimoine en gérant sa ressource convenablement. Les résultats attendus du PNSD incluent :

- un recul spectaculaire du taux de déforestation (en deçà de 0,24%) ;
- une stabilisation du couvert forestier à 63,5 % du territoire national, ;
- une montée du taux de reboisement (90% d'ici 2022) ;
- une amélioration de la part de l'industrie du bois dans le PIB (3% d'ici 2022).

Secteur extractif (Mines)

La RDC regorge dans son sous-sol une diversité de substances minérales disséminées dans presque toutes ses provinces et des gisements de classe mondiale (47.2% de la réserve mondiale de cobalt, 27.3% de diamant, 80% de coltan). Le secteur extractif, principalement le secteur minier, constitue le principal levier de la croissance du pays.

Malgré l'impact potentiel du secteur minier sur l'environnement et au regard des enjeux économiques et de développement, la RDC n'envisage pas d'interdire l'exploitation minière, mais plutôt de limiter ses impact négatifs sur l'environnement et les communautés locales. La RDC a obligé les opérateurs

² Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, 2012. Stratégie-Cadre Nationale REDD+ de la République Démocratique du Congo

miniers à prendre en compte la préservation de l'environnement dans leurs activités et à restaurer les sites dégradés après exploitation.

Hydrocarbures

La RDC dispose de trois bassins sédimentaires identifiés (bassin côtier, cuvette centrale et le bassin de la branche ouest du rift- Africain) dont seul le bassin côtier est en phase de production, mais, sa production demeure en deçà de ses potentialités. La vision du Gouvernement est de hisser la RDC d'ici 2022 parmi les pays producteurs des Hydrocarbures dans le continent. Pour matérialiser sa vision dans ce secteur, le Gouvernement se fixe des objectifs stratégiques visant à :

- renforcer les capacités institutionnelles et humaines,
- (ii) assurer un développement durable du secteur des hydrocarbures
- (iii) appuyer le développement des biocarburants.

Industrie

Le secteur de l'industrie est un secteur important, contribuant au PIB à hauteur de 40%.³ Dans ce secteur, la RDC vise à développer un secteur industriel intégré, responsables en matière d'environnement, élargi, compétitif, diversifié, contribuant au développement national, sous régional, régional et international favorisant l'épanouissement des capacités et des compétences humaines, particulièrement celles des femmes et des jeunes.

La vision de la RDC dans ce secteur consiste à accroître la croissance économique des industries extractives et agro-industrielles d'ici 2022. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement entend :

- améliorer la gouvernance et assainir le climat des affaires;
- renforcer le capital humain;
- développer les infrastructures;
- aménager les espaces industriels ;
- diversifier la gamme des produits offerts et pénétrer le marché étranger ;
- élargir la chaîne de transformation de la matière première localement.

Les actions soutenant la réalisation de ces objectifs sont détaillées ci-dessous :

Tableau 3: Objectifs et actions phares dans le cadre du PNSD pour l'industrie

Objectifs	Actions phares
Améliorer la gouvernance et assainir le climat des affaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assouplissement des procédures de création des industries ▪ Renforcement des capacités des institutions responsables du secteur ▪ Amélioration des mécanismes de financement des industries ▪ Facilitation de l'accès aux facteurs de production

³ Banque Mondiale, Data. Industry (including construction), value added (% of GDP)

<p>Accumuler et renforcer le capital humain grâce à une politique d'imitation efficace</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adaptation des programmes de formation aux métiers de l'industrie ▪ Développement des programmes de formation continue et adaptée aux besoins des industries ▪ Mise en place d'un programme de formation permettant de maîtriser les technologies étrangères et d'être capables de reproduire ce que génèrent les économies développées ▪ Développement de la recherche et des nouvelles technologies dans le domaine de l'industrie.
<p>Aménager les espaces industriels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implantation des Zones Economiques Spéciales(ZES) ▪ Création des Parcs Agro-industriels(PAI) ▪ Développement des Corridors de développement
<p>Développer les infrastructures à même de soutenir l'industrialisation du pays</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconstruction et modernisation des infrastructures (énergétiques et de transport) d'appuis à l'industrie ▪ Construction de nouvelles infrastructures en fonction des besoins des industries et du PNAT.
<p>Diversifier la gamme des produits offerts et pénétration du marché étranger</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Octroi des moyens et avantages aux industries qui innovent ou élargissent leur gamme de productions de manière satisfaisante ▪ Valorisation des produits congolais sur les marchés local et étranger grâce à la mise en oeuvre d'une politique de marketing agressif
<p>Elargir la chaîne de transformation de la matière première localement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Octroi des équipements aux industries qui transforment intégralement les matières premières dans le pays afin de générer des produits finis ▪ Orientation des nouveaux investissements (par le PDI) vers les activités à forte intensité de création d'emplois ou d'utilisation de la main-d'oeuvre locale.

Transport

Avec une superficie de 2 345.409 Km², la République Démocratique du Congo est un pays semi-enclavé ne disposant que de 37 Km de littoral sur l'océan Atlantique. Le désenclavement du territoire national et la connexion des différentes régions du pays, pourraient constituer un axe majeur de développement socio-économique. Le système de transport de la RDC comporte un réseau multimodal d'infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires. Cependant, le secteur est également caractérisé par plusieurs points de ruptures, de charges dues à l'hétérogénéité de standard dans un même mode et/ou de l'inexistence de chenaux d'interconnexion. Les infrastructures connaissent également un vieillissement important, impliquant des difficultés de déplacement et autres problèmes de mobilité.

Le réseau de transport de la RDC comporte 152,400km de routes, de trois réseaux ferroviaires indépendants d'un total de 5,000km, et 16,238km de voies navigables.

L'ambition de la RDC dans le secteur des transports est de développer un système intégré de transport multimodal performant. Pour atteindre cet objectif, la RDC vise à renforcer les capacités institutionnelles, développer le transport routier et urbain, développer le transport ferroviaire, développer le transport maritime, fluvial et lacustre, développer le transport aérien et développer le transport multimodal. Au terme de la réalisation des différents projets envisagés, il est attendu une amélioration significative des conditions de mobilité des personnes et des biens sur tous les types de réseaux de transport en RDC.

Énergie et eau

L'énergie et l'eau sont regroupées sous un même objectif clé en RDC.

Énergie

La RDC a un important potentiel énergétique, avec des ressources comme le rayonnement solaire, le vent, la biomasse énergie, le pétrole brut, l'uranium, la tourbe, le gaz naturel, le charbon et la géothermie et, principalement l'hydroélectricité, dont la puissance exploitable est estimée à plus de 100.000 MW dont (44.000 MW) sur le site d'Inga. La puissance électrique installée ne représente que 2,5% de ce potentiel hydraulique soit 2.520 MW dans l'ensemble du pays. En dépit de cet important potentiel énergétique, le taux d'accès de la population à l'électricité se situe à 15,2% contre une moyenne africaine de 30%.

Située au centre de l'Afrique, entourée de 9 pays, la RDC occupe une position stratégique qui la place dans 3 pools énergétiques faisant partie intégrante des organisations régionales, le South Africa Power Pool, le East Africa Power Pool et le Pool Énergétique de l'Afrique Centrale.

La consommation finale d'énergies est caractérisée, d'une part, par une prédominance de la biomasse-énergie traditionnelle (bois de feu, charbon de bois) qui représente en moyenne 95% en énergie. Le bois-énergie est un des facteurs majeurs de la déforestation et de la dégradation des forêts avec l'agriculture sur brûlis et l'exploitation du bois.

Dans le secteur de l'énergie, la RDC vise à assurer une plus grande accessibilité de toutes les couches sociales et communautés nationales de base à une énergie électrique fiable, par l'augmentation de la puissance disponible de plus 600 MW sur la période par la réhabilitation, la modernisation, l'extension et la construction de nouvelles infrastructures afin de relever le taux de desserte électrique estimé de 18% à 50% en 2022. La RDC entend notamment augmenter ses capacités hydroélectriques, avec la construction de nouvelles centrales à hauteur de 5,645 MW.

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, le PNSD entend mettre en oeuvre les principales actions suivantes :

- Appui à la production de bois-énergie via les initiatives d'agroforesterie privées à petite et moyenne échelle
- Appui à la production et à la dissémination de foyers améliorés
- Amélioration de la carbonisation du bois issu de la ressource en bois dans les forêts naturelles
- Appui à la reprise du couvert forestier en savane
- Recherche et développement dans le domaine des énergies renouvelables.

Eau

L'objectif principal de de la RDC dans ce sous-secteur est d'améliorer l'accès des populations urbaines et rurales à l'eau potable. Dans ce cadre, le PNSD visa à renforcer la réglementation du secteur, pour le rendre plus accessible aux opérateurs privés et à développer les centres de production et les installations de transport et de distribution de l'eau potable dans toutes les agglomérations urbaines et rurales.

Environnement et développement durable dans le PNSD

Le PNSD inclue une composante du développement durable. Cette composante vise à :

- améliorer l'environnement et le cadre de vie,
- assurer une gestion forestière durable,
- renforcer les capacités de l'administration et assurer la conservation de la diversité biologique.

Les actions définies dans cette composante ont attiré aux secteurs de l'eau, de l'assainissement, aux catastrophes naturelles et à l'énergie et à la forêt. Le PNSD évoque également des thèmes transversaux, comme la biodiversité.

Les secteurs et sous-secteurs suivants ont été recensés sur la base du PNSD.

Tableau 4: Liste des secteurs et sous-secteurs représentés dans le PNSD

Secteurs	Sous-secteurs
Agriculture	Production végétale Élevage Pêche
Forêt	Gestion durable de la forêt
Secteur extractif	Mines
Hydrocarbures	Pétrole et gaz Biocarburants
Industrie	Industries extractives Industries agroalimentaires
Transports	Transport routier Transport ferroviaire Transport maritime, fluvial et lacustre Transport aérien Transport multimodal
Énergie	Infrastructure énergétique Consommation finale en énergie
Eau	Distribution d'eau

Environnement et développement durable dans le PNSD	Catastrophes naturelles Biodiversité Relation avec d'autres secteurs (eau, énergie, forêt)
--	--

Les priorités en matière de changement climatique sont analysées dans la section suivante. Les sections ci-après analysent de manière plus détaillée l'alignement entre les priorités de développement et les priorités en matière de changement climatique, ainsi que les politiques sectorielles et leurs objectifs, y compris les priorités sous-sectorielles.

4. Priorités en matière de changement climatique

La RDC s'est engagé à lutter contre les effets du changement climatique. À ce jour, le pays a soumis sa première CDN, trois communications nationales (2000, 2009 et 2015 respectivement) et sa CDN (2015) aux instances de la CCNUCC. La RDC procède actuellement à la mise à jour de sa CDN. Au niveau national, la RDC a élaboré une Politique, Stratégie et Plan d'Action en matière de changement climatique (2016), ainsi que son Plan National d'Adaptation, qui suit le Programme d'Action National d'Adaptation au Changement climatique (PANA). Enfin, le pays a soumis son premier programme pays au FVC.

4.1. CDN de la RDC, 2015

La CDN de la RDC comprend des objectifs de réduction des émissions de GES en vue de l'atténuation des effets du changement climatique. À l'horizon 2030, le pays entend réduire ses émissions de 17 % par rapport aux émissions du scénario du statu-quo. Ces réductions pourraient intervenir dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'énergie.

Dans le domaine de l'adaptation, les besoins identifiés concernent principalement le secteur de l'agriculture, le secteur de l'énergie et celui du transport. Des besoins ont également été identifiés pour les secteurs de la forêt et du littoral.

4.2. Programme pays de la RDC, 2019

Le programme pays présenté par la RDC au FVC indique les priorités d'investissement climatique dans le pays. Le programme pays a aligné les priorités de développement pertinentes sur les priorités en matière de changement climatique et a identifié des priorités sectorielles et transversales pour ses efforts d'atténuation et d'adaptation. Les secteurs retenus pour l'adaptation sont l'agriculture, l'énergie, l'eau et les zones côtières, alors que les secteurs retenus pour l'atténuation sont l'énergie, la foresterie, l'agriculture et le transport.

Les priorités évoquées dans pour l'adaptation incluent la promotion des moyens de subsistance résilients, la réduction des risques de catastrophes, le renforcement des capacités au niveau provincial et local et le plaidoyer pour appréhender les causes sous-jacentes des vulnérabilités. Les priorités en termes d'atténuation sont la réduction de la déforestation, la sédentarisation des pratiques agricoles

pour réduire l'agriculture vivrière sur brulis, ainsi que la réduction de la consommation du bois-énergie, l'amélioration de l'accès à l'électricité et l'amélioration du transport urbain et interurbain

Le portefeuille d'investissement du programme pays comprend des projets dans les secteurs suivants :

Tableau 5 : Opportunités d'investissement par secteur

Secteur	Projets (à titre indicatif)
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone de traitement des cultures de base (SCPZ): Promouvoir des chaînes de valeur agricoles durables ▪ Programme intégré de réhabilitation des grandes plantations, de création et extension des périmètres d'agriculture et d'élevage intensifs, installation des systèmes et des unités de stockage, de valorisation/transformation, de transport multimodal et de commercialisation des produits agricoles et agroindustriels pour la Réduction des émissions des GES ▪ Programme National de restauration des paysages forestiers pour la lutte contre la déforestation, la dégradation forestière et la promotion des moyens d'existence des populations pauvres et vulnérables en République Démocratique du Congo ▪ Programme d'adaptation du secteur de l'agriculture et du développement rural durable en RDC
Forêt	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration du paysage forestier, réduction des émissions, résilience aux changements climatiques et programme de croissance verte dans la province du Centre du Congo ▪ Programme de réduction de l'impact du changement climatique Par l'afforestation et le reboisement, l'amélioration de la technologie des poêles et la redistribution des revenus des services environnement aux communautés dans le cadre du partenariat publicprivé ▪ Programme conservation de biodiversité forestière et de valorisation des produits forestiers non ligneux en RDC ▪ (REDD+) : Appui au FONAREDD pour la Coordination du programme REDD+ GCF ▪ (REDD+) : Projet d'appui au secteur privé pour la mise en valeur des savanes et des forêts Secteur Privé et cultures pérennes ▪ (REDD+) : Projet d'appui au secteur privé pour la mise en valeur des savanes et des forêts Agriculture en savane (dont secteur privé) ▪ (REDD+) : Projets intégrés

Energie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme National de promotion et de maîtrise de l'énergie ou efficacité énergétique en République Démocratique du Congo ▪ Programme National Bois énergie et efficacité énergétique en République Démocratique du Congo
Transports	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme de régulation de la circulation urbaine et réhabilitation et promotion du transport public dans les grands centres urbains de RDC -Kinshasa, Lubumbashi, Matadi-
Zones côtières	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme d'adaptation de la zone côtière de Banana-Nsiamfumu (26 km) à l'élévation du niveau de la mer
Transversal	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme intégré de développement rural inclusif en milieu rural et péri-urbain (hydro-électrification, sédentarisation agricole et de l'habitat, etc.) pour la réduction des émissions des GES ▪ Programme d'adaptation du secteur de l'énergie, du transport et d'amélioration de la qualité de vie en RDC

4.3. Politique et Stratégie Nationale en matière de changement climatique (2016-2020), 2015

La vision de la Politique Nationale sur les Changements Climatiques est de promouvoir un cadre de développement socio-économique durable qui intègre les défis des changements climatiques dans les secteurs clés du développement de la RDC affectés significativement par l'impact des changements climatiques, notamment l'agriculture, les forêts et l'énergie, afin d'améliorer le bien être des populations et contribuer à la réduction du taux d'émissions des gaz à effet de serre de 17%, d'ici 2030. La politique s'articule autour de plusieurs piliers, dont un pilier visant l'innovation et le déploiement de technologies.

Les priorités de la politique relative à l'adaptation sont en lien avec le programme pays. En ce qui concerne l'atténuation, le document détaille les priorités suivantes :

Tableau 6: Objectifs et actions de la Politique Nationale sur les Changements Climatiques pour l'atténuation

Priorités	Actions concrètes
Réduction de la déforestation et de dégradation des forêts et consolidation du stock de carbone	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Afforestation et Reforestation ▪ Gestion durable de l'exploitation du bois d'œuvre ▪ Gestion durable et réhabilitation des exploitations minières et pétrolières ▪ Lutte contre les feux de brousse

Sédentarisation des pratiques agricoles dans l'objectif de réduction de l'agriculture vivrière sur brûlis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de l'agriculture vivrière & petite échelle ▪ Agriculture intensive & élevage
Réduction de la consommation des bois-énergie et amélioration de l'accès à l'électricité et l'amélioration du transport urbain et interurbain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hydro électrification rurale et urbaine ▪ Promotion des foyers améliorés & amélioration de la carbonisation ▪ Plantations industrielles - Bois-énergie ▪ Amélioration du transport urbain et interurbain

4.4. Appui aux stratégies et politiques relatives au changement climatique

D'autres stratégies et politiques d'accompagnement relatives au changement climatique incluent le Programme National Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité, qui détaille le un cadre stratégique global d'interventions dans les secteurs de l'environnement, des forêts, des ressources en eau et de la diversité biologique, ainsi que le Programme d'Action National d'Adaptation au Changement climatique, le Plan National d'Adaptation et la Stratégie Cadre Nationale REDD+ de la RDC.

4.5. Détermination des secteurs et sous-secteurs

Les stratégies et politiques climatiques les plus récentes, le programme pays soumis au FVC et la Politique et Stratégie Nationale en matière de changement climatique soutiennent la CDN, et les actions envisagées cadrent avec les mesures présentées dans la CDN. Les politiques s'alignent spécifiquement sur des secteurs tels que la forêt, l'énergie, les transports et l'agriculture et du littoral pour l'adaptation et l'atténuation.

Dans le secteur de la forêt, la réduction de la déforestation est au centre des politiques liées au climat, avec les thèmes du bois-énergie, de la biodiversité ainsi que de la mise en valeur des savanes et des forêts. Le secteur de la forêt a également d'importants liens avec le secteur de l'énergie et de l'agriculture, entre autres. Le secteur de l'énergie se concentre sur l'amélioration de l'accès à l'électricité et en particulier de la disponibilité de l'hydroélectricité. Le secteur est également étroitement lié au thème du bois-énergie, central pour la consommation d'énergie en RDC. Dans le secteur agricole, la sédentarisation de l'agriculture, ayant pour but de réduire les pratiques vivrières sur brûlis, est au centre des politiques du pays.

Les priorités en termes d'adaptation sont réparties sur tous les secteurs prioritaires de la RDC. Les priorités évoquées sont principalement transversales, avec la promotion des moyens de subsistance résilients, la réduction des risques de catastrophes et le renforcement des capacités au niveau provincial et local, entre autres. Les besoins en eau sont mentionnés dans la CDN et le programme pays. Cependant, le secteur de l'eau est peu mis en avant en comparaison avec les secteurs précités.

Dans la section qui suit, l'alignement entre les priorités de développement et les priorités en matière de changement climatique est évalué plus en détail.

5. Alignement des priorités de développement sur les stratégies et politiques relatives au changement climatique, et alignement avec le processus de l'EBT

5.1. Alignement des priorités de développement sur les stratégies et politiques relatives au changement climatique

L'analyse des priorités de développement et des priorités en matière de changement climatique montre un véritable alignement entre les secteurs prioritaires dans le cadre de la stratégie de développement globale, le PNSD, et les secteurs prioritaires recensés dans la CDN et le programme pays soumis au FVC. Pour maintenir l'alignement sur les priorités de développement, l'équipe de projet a utilisé les secteurs priorisés dans le PNSD et a analysé les secteurs correspondants retenus dans les stratégies relatives au changement climatique. Les sous-secteurs correspondants ont ensuite été répertoriés.

L'analyse est présentée de manière détaillée dans le tableau suivant. Les sous-secteurs correspondants ne sont pas toujours explicitement mentionnés dans les stratégies relatives au développement et dans les stratégies relatives au changement climatique. Ces sous-secteurs sont indiqués en italique dans le tableau 5.

Tableau 7 : Alignement des secteurs et sous-secteurs

Secteurs retenus dans le PNSD	Secteurs correspondants retenus dans les stratégies relatives au changement climatique	Sous-secteurs correspondants
Agriculture	Agriculture	Production végétale Élevage Pêche
Forêt	Forêt	Gestion durable de la forêt
Secteur extractif	N/A	Mines
Hydrocarbures	N/A	Pétrole et gaz Biocarburants
Industrie	N/A	Industries extractives Industries agroalimentaires
Transports	Transport	Transport routier Transport ferroviaire Transport maritime, fluvial et lacustre

		Transport aérien Transport multimodal
Énergie	Énergie	Infrastructure énergétique Consommation finale en énergie
Eau	Eau	Distribution d'eau
Environnement et développement durable dans le PNSD	N/A (Transversal)	Catastrophes naturelles Biodiversité Relation avec d'autres secteurs (eau, énergie, forêt)

Cette analyse guide l'alignement des priorités en matière de développement et de climat sur le processus de l'EBT en RDC dans la section suivante.

5.2. Alignement avec le processus de l'EBT

Se fondant sur l'analyse exposée ci-dessus, ce rapport propose de sélectionner les secteurs et sous-secteurs suivants pour ensuite retenir quatre sous-secteurs prioritaires pour le processus de l'EBT. Le facteur déterminant est la mention du secteur aussi bien dans le PNSD que dans les priorités climatiques. Cependant, ce rapport propose de ne pas choisir un certain nombre de secteurs, et d'ajouter deux secteurs à analyser plus en profondeur.

Tableau 8 : Secteurs et sous-secteurs retenus

Secteurs	Sous-secteurs correspondants	Retenu pour une analyse plus approfondie et une notation
Agriculture	Production végétale Élevage Pêche	Oui
Forêt	Gestion durable de la forêt	Oui
Secteur extractif	Mines	Les sous secteurs seront inclus dans le secteur de l'énergie
Hydrocarbures	Pétrole et gaz Biocarburants	Non
Industrie	Industries extractives Industries agroalimentaires	Les sous-secteurs seront analysés dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture
Transports	Transport routier	Oui

	Transport ferroviaire Transport maritime, fluvial et lacustre Transport aérien Transport multimodal	
Énergie	Infrastructure énergétique Consommation finale en énergie	Oui
Eau	Distribution d'eau	Oui
Secteurs transversaux	Catastrophes naturelles Biodiversité	Les secteurs feront l'objet d'une analyse sur leur rapport aux autres secteurs, mais ne seront pas notés.

La RDC a le potentiel d'exploiter ses réserves de pétrole et d'hydrocarbures. Le secteur des hydrocarbures pourrait représenter de nouveaux revenus potentiels pour le pays. Ceci étant dit, ce secteur n'est pas soutenu par le CTCN et le FVC, et ne rentre donc pas dans le champ d'application de l'EBT. Aucune analyse plus poussée n'a été effectuée sur ce sous-secteur.

Les secteurs spécifiques de l'industrie, du secteur extractif et des hydrocarbures ne sont pas ou peu mentionnés dans les priorités climat de la RDC. Cependant, certains de ces secteurs sont en phase avec d'autres. Part exemple, l'industrie est principalement liée à l'utilisation d'énergie et à la transformation agricole, alors que le secteur extractif est principalement lié à l'utilisation d'énergie. Ces secteurs peuvent donc être considérés dans des secteurs plus larges comme l'énergie ou l'agriculture.

Le PNSD inclut l'environnement et le développement durable comme secteur transversal. En plus de sa relation avec des secteurs clés comme l'eau, l'énergie et la forêt, ce secteur regroupe également des sous secteurs comme la biodiversité et les catastrophes naturelles. Les sous-secteurs transversaux sont également présents dans les priorités climatiques de la RDC. Etant donné que ces sous-secteurs touchent à plusieurs secteurs clés, comme les transports, l'eau, l'agriculture et la forêt, entre autres, ils seront inclus de façon transversale dans ce présent rapport. De plus, des secteurs tels que le littoral ne sont pas inclus dans le PNSD.

Sur la base de l'analyse, les priorités sous-sectorielles sont examinées dans la section suivante. Cette analyse comprend un examen des objectifs sous-sectoriels, des obstacles et des défis recensés, du potentiel d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, ainsi que des considérations liées au genre et à l'inclusion sociale à l'échelle sectorielle.

6. Détermination des priorités sous-sectorielles

6.1. Agriculture

Le secteur agricole est un secteur important pour le développement global de la RDC. L'agriculture emploie plus de 70% de la population active et participe pour plus de 60% à la création d'emplois. Il est essentiel pour assurer l'indépendance alimentaire du pays et générer suffisamment de revenus et d'emplois. De plus, la RDC dispose d'un potentiel agricole considérable, avec 80 millions d'hectares de terres arables qui bénéficient de plus de 8 mois de pluie chaque année, une diversité de climats, un large réseau hydrographique et un énorme potentiel en matière de pêche et d'élevage de bétail.

La cuvette du Congo offre des conditions climatiques favorables à la culture du palmier à huile, de l'hévéa, du café, du cacao, de la banane et du manioc, tandis que les zones savanicoles sont favorables à la culture du coton, des céréales, des légumineuses à graines et à l'élevage ; les zones montagneuses, où prévaut un climat relativement tempéré, se prêtent à des cultures d'altitude comme le café, le thé, la pomme de terre, en plus de l'élevage.⁴

Malgré ce potentiel, la RDC est classée comme un pays à faible revenu et à déficit vivrier. Les terres exploitées ne couvrent que 10% de ce total et seuls 13 500 hectares sont irrigués. Cela se reflète dans le déficit alimentaire du pays.

L'agriculture est également un secteur essentiel pour l'inclusion sociale et les femmes en RDC. En RDC, 77% du riz, 62% des légumes et 97% de la volaille sont produits par les femmes.⁵ L'accès des femmes à la propriété et au crédit sont cependant des problèmes cruciaux dans le monde agricole en RDC. Bien que le Code Agricole vise à restructurer le secteur agricole avec des objectifs pour augmenter les investissements dans l'agriculture via une approche décentralisée, donnant une plus grande autorité aux gouvernements provinciaux, le code agricole n'accorde pas d'attention particulière au rôle des femmes dans le secteur agricole.

L'agriculture est à la fois un vecteur d'émissions de GES et l'un des secteurs les plus vulnérables au changement climatique en RDC. L'agriculture est l'un des moteurs de la déforestation, avec la culture sur brûlis, qui est très répandue en RDC. L'enjeu de toute évolution durable de l'agriculture en RDC réside donc dans une moindre consommation de la forêt et une meilleure utilisation des terres arables à l'aide d'un système agricole intensif. L'inventaire de GES de la RDC en 2010 montre que le secteur agricole contribue aux émissions totales à hauteur de 8 542 Gg Eq-CO₂, ou 3,4%, mais celles-ci sont principalement dues à l'agriculture sur brûlis et aux feux de brousse.

Le changement climatique en RDC se traduira par des températures extrêmes plus fréquentes, des périodes de sécheresse plus nombreuses durant la saison des pluies, et une saison des pluies plus courte. Les événements extrêmes, tels que les inondations et les périodes de sécheresses. Les terres et infrastructures seront probablement affectées par ces événements, passibles de produire récoltes déficitaires, glissements de terrain, maladies du bétail et une diminution des réserves d'eau. La

⁴ Konrad Adenauer Stiftung, 2017. Filières Agricoles en République Démocratique du Congo.

⁵ IFPRI, 2012. Gender Assessment of the Agricultural Sector in the Democratic Republic of the Congo

production et les rendements agricoles en RDC sont particulièrement sensibles aux changements du climat, la recrudescence de nuisibles mentionnée ci-dessus étant également liée au changement climatique.⁶

Le secteur agricole en RDC est composé de trois sous-secteurs, à savoir la production végétale, l'élevage et la pêche. Chacun des sous-secteurs est présenté de manière détaillée dans les sous-sections ci-après.

6.1.1. Production végétale

L'agriculture est divisée en deux segments : l'agriculture vivrière et l'agriculture commerciale (semi-industrielle). L'agriculture vivrière emploie la majorité de la main-d'œuvre et concerne 4 millions de familles sur des parcelles de 1,6 hectares en moyenne.⁷ Les agriculteurs vivriers produisent essentiellement du manioc et autres tubercules, du maïs et du sorgho. Les obstacles les plus importants auxquels le développement de l'agriculture doit faire face sont l'accès limité aux intrants productifs, aux équipements et matériels, aux marchés et aux savoir-faire techniques. Les chaînes de valeur agricoles sont peu développées, dû en particulier à l'investissement très limité dans les transports, le stockage et les capacités de transformation agroalimentaire.

Le PNSD définit plusieurs actions phares dans le cadre de ses objectifs agricoles en lien avec la production végétale. En plus de l'objectif global d'optimiser l'utilisation des terres arables, d'augmenter la part d'exploitations modernes et d'améliorer la contribution du secteur à la croissance économique, les objectifs et actions spécifiques à la production végétale incluent l'assurance de la sécurité alimentaire et l'accroissement de la production végétale. Ces objectifs sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9: Objectifs et actions phares dans le cadre du PNSD pour l'agriculture

Objectifs	Actions phares
Restaurer la sécurité alimentaire ; réduire la pauvreté et la précarité du pays	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approvisionnement des villes en denrées alimentaires locales de base en quantité suffisante ▪ Développement de l'agroforesterie ayant vocation à favoriser la durabilité de la production agricole et du bois énergie ▪ Développement des cultures pérennes qui fixent l'agriculture de rente là où les cultures vivrières consommatrices d'espace forestier sont en réalité la seule source de revenu monétaire) et mobilisent une main-d'œuvre plus importante ▪ Développement de l'agriculture vivrière mécanisée et tout autre écosystème dégradé aujourd'hui abandonnés ▪ Diffusion de variétés améliorées ▪ Elaboration de plans de ripostes aux urgences et crises dans le secteur agricole

⁶ Ibid

⁷ PAM, 2020. République Démocratique du Congo: une évaluation du plan stratégique de pays provisoire du PAM 2018-2020

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en oeuvre des stratégies de réduction des pertes post-récolte.
<p>Accroître la production végétale, animale et halieutique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement des filières végétales, animales et halieutiques ▪ Elaboration des stratégies de développement des filières agricoles, de développement de l'aviculture et des petits ruminants et d'un Plan national de développement d'élevage ▪ Appui à l'actualisation et à la mise en oeuvre du Plan Directeur de Pêche ▪ Mise en place du Fonds national de développement agricole(FONADA) ▪ Promotion de l'insémination artificielle (bovins, ovins, caprins, volaille, poisson) ▪ Promotion de l'arboriculture fruitière, du système moderne d'irrigation et d'aménagement hydroagricole pour les cultures de bas fond.
<p>Renforcer la contribution de l'agriculture à la croissance économique et à la création des emplois</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actualisation de la base des données des statistiques agricoles ▪ Appui aux paysans producteurs et à la création des Parc Agro Industriels (PAI) ▪ Elaboration de la cartographie des bassins de production agricole ▪ Appui à la promotion de l'utilisation d'intrants de qualité ▪ Appui à la relance et à l'extension des filières pérennes (café-cacao, huile de palme, etc.) ▪ Appui à l'amélioration des infrastructures de commercialisation ; ▪ Développement de programmes adaptés de formations et de recherches ▪ Mise en place d'un système d'analyse stratégique(SAKSS).
<p>Renforcer la coordination du secteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actualisation du cadre politique et réglementaire de l'agriculture ▪ Structuration et légalisation des communautés locales ▪ Encadrement des communautés locales.

Certaines de ces actions phares sont communes aux sous-secteurs de l'agriculture.

Le sous-secteur de la production végétale est particulièrement important dans la lutte contre le changement climatique en RDC. En effet, hors émissions du secteur UTCATF, les émissions de méthane dues aux feux de brousse et à l'agriculture sur brulis et sont la première source d'émission par sous-secteur en RDC, avec 41,4%. L'augmentation des surfaces et de l'intensité de production peut conduire à l'utilisation des terres forestières, entraînant ainsi le déboisement. Elle peut aussi conduire à la dégradation des sols et à l'augmentation des émissions de protoxyde d'azote (N₂O). Les émissions de N₂O émanant de sols aménagés sont la deuxième source d'émission du secteur agricole. De plus, la production végétale peut être affectée par le changement climatique et l'augmentation des sécheresses et des inondations.

La RDC prévoit de remédier à ce problème en intensifiant sa production et en promouvant l'agriculture industrielle. Le programme pays contient également des actions directement liées au secteur privé agricole, avec des projets liés à la sécurisation foncière, à la diversification des cultures and et à l'agrofesterie, entres autres. La RDC prévoit également d'adapter le secteur de l'agriculture au chanement climatique.

En ce qui concerne l'environnement propice global, dans l'ensemble, les infrastructures soutenant la chaîne de valeur sont soit absentes, insuffisantes ou vieillissantes et ne permettent pas une production efficiente, tandis que les producteurs agricoles restent actifs principalement dans le secteur informel, n'ayant ni accès aux financements ni les capacités de transformation. Le manque d'accès aux intrants ainsi qu'à la mécanisation sont des barrières significatives au développement du secteur agricole en RDC. Le plan national de relance agricole prévoit de contribuer à la résolution de certains de ces défis, avec l'introduction d'engins motorisés, d'intrants agricoles et un soutien à l'accès à l'assistance technique.

6.1.2. Elevage

La RDC a un important potentiel pour l'élevage. Le pays serait capable de supporter plus de 40 millions de têtes de gros bétail. Cependant, le sous-secteur de l'élevage reste bien en-deça de son potentiel. En 2019, l'élevage représentait 1,2 millions d'unités de bovins, environ 5 millions d'ovins et 1 millions de porcins. Le nombre de volaille était de 18,5 millions.⁸

Dans des pays où la production animale est développée, le sous-secteur de la production animale est particulièrement important dans la lutte contre le changement climatique en raison des émissions de méthane dues à la fermentation entérique et à la gestion du fumier. En RDC, l'augmentation des surfaces et de l'intensité de production pour la production animale peut conduire à l'utilisation des terres forestières, entraînant ainsi le déboisement. Elle peut aussi conduire à la dégradation des sols et à l'augmentation des émissions de protoxyde d'azote (N₂O). Cependant, les émissions directement liées à la production animale (fermentation entérique et gestion du fumier) ne causent qu'une part mineure des émissions du secteur agricole, avec 54 Gg Eq-CO₂.

Bien que le PNSD vise à élaborer des stratégies de développement de l'aviculture et des petits ruminants, ainsi qu'à élaborer un Plan national de développement d'élevage, il n'y a pas d'objectif spécifique lié à l'élevage dans le PNSD ou le programme pays.

6.1.3. Pêche

La RDC est la deuxième réserve mondiale d'eaux douces après le Brésil et dispose d'un potentiel halieutique est estimé à 707 260 tonnes⁹ exploitable annuellement et capable d'améliorer la sécurité alimentaire et les standards nutritionnels de la population. La RDC dispose de ressources maritimes,

⁸ FAOSTAT, 2019.

⁹ [FAO](#), 2021.

continentale et ainsi que des capacités en termes d'aquaculture. La production marine provient d'un petit littoral long d'environ 40 km alors que l'aquaculture repose principalement sur la pisciculture familiale de subsistance dans laquelle la culture de tilapias et de poissons chats est prépondérante. De nombreux lacs, marais et plaines d'inondations complètent les ressources disponibles pour la pêche.

Bien que le PNSD mentionne le secteur de la pêche, seules quelques actions concrètes, comme le développement de réglementation pour limiter la surpêche et la pêche illicite, y sont détaillées. Afin de valoriser durablement les potentialités de ce secteur, la RDC a développé en 2021 le Plan Prioritaire de Relance de la Pêche (PPRP). Le nouveau plan de relance de la pêche fait un diagnostic sectoriel approfondi, relève les principaux problèmes et défis, définit les priorités du secteur et de relance de la pêche et planifie les actions opérationnelles du développement du secteur.

Ce sous-secteur devrait se ressentir des effets du changement climatique, en particulier ceux touchant les ressources en eau. Les effets pourraient être dus à des sécheresses prolongées ou à des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents, ainsi qu'à l'élévation du niveau de la mer au niveau du littoral. Cela dit, ce sous-secteur n'est pas un important émetteur d'émissions de GES, car les activités liées à l'atténuation concernent principalement l'amélioration de l'efficacité énergétique des navires et le passage aux bateaux à voile ou le changement des méthodes de pêche pour recourir à celles qui réduisent les émissions issues des activités de pêche.

6.2. Forêt

La forêt est un secteur essentiel en RDC. Le pays comporte près de 10% des forêts tropicales humides de la planète et les forêts occupent 66,5% du territoire. La déforestation est un problème majeur dans le pays. Le PNSD détaille une série d'objectifs et d'actions précises pour le secteur de la forêt, qui vise à accroître la contribution du secteur à l'économie et dans le même temps protéger la forêt par un gestion durable. Le secteur de la forêt est également le premier émetteur de GES en RDC. Le secteur UTCATF représente 91,4% des émissions du pays, soit 193 055 Gg Eq-CO₂. La forêt reste un important puit de carbone, avec 204 505 Gg Eq-CO₂ absorbées. Cependant, le bilan net émissions/absorptions des GES a diminué de 90% entre 2000 et 2010.

La RDC a défini trois objectifs majeurs et plusieurs actions phares par objectif:

Tableau 10: Objectifs et actions phares dans le cadre du PNSD pour la forêt

Objectifs	Actions phares
Améliorer la Gouvernance du secteur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement du cadre légal et réglementaire en mettant à jour le code forestier et en développant de manière participative la politique forestière ▪ Renforcement des capacités des administrations nationales et provinciales pour mettre en oeuvre et suivre la politique forestière, ▪ Développement de l'observatoire indépendant quant à la nature, la légalité et l'exploitation des concessions forestières.

<p>Assurer une gestion durable de la forêt</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration des plans d'aménagement forestier durables ▪ Mise en oeuvre des actions de boisements/reboisements et de l'agroforesterie en ciblant les bassins d'approvisionnement des grands centres urbains pour leur fournir le bois-énergie et bois d'oeuvre nécessaire ▪ Valorisation des produits forestiers non ligneux ▪ Opérationnalisation de Système de Surveillance Nationale des Forêts.
<p>Réduire les effets néfastes de retombées de l'exploitation forestière sur la population autochtone</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablissement d'espace des forêts des communautés locales sécurisées ▪ Renforcement des droits des communautés locales et des peuples autochtones pygmées afin qu'ils contribuent à gérer durablement les forêts.

Le PNSD est complété par Stratégie-Cadre Nationale REDD+ de la République Démocratique du Congo ainsi que le plan d'investissement REDD+ du pays. Le processus REDD en RDC vise à stabiliser à partir de 2030, et à maintenir par la suite, un couvert forestier étendu sur 63,5% du territoire national. La stratégie REDD+ insiste sur l'importance des secteurs en conflit avec une gestion durable de la forêt, comme l'agriculture, et détaille plusieurs axes stratégiques dans le cadre du secteur de la forêt. Ceux-ci comprennent une réduction de l'impact de l'agriculture sur la forêt tout en contribuant activement aux objectifs de sécurité alimentaire du pays et une réduction de la part de bois-énergie produite de manière non-durable tout en répondant à la demande énergétique nationale, entre autres.

En ce qui concerne l'économie forestière, la stratégie propose de répondre aux besoins en produits ligneux du marché national, voire régional et international, par une gestion durable des forêts, de conserver les stocks de carbone forestier au travers de la protection des forêts classées et forêts protégées à haute valeur ajoutée et d'augmenter les stocks de carbone forestier dans et en dehors des forêts. L'aménagement des territoires et la sécurisation foncière sont également au centre de la stratégie.

6.3. Transports

La RDC est un territoire semi-enclavé de 2 345 409 Km², ou la première superficie en Afrique subsaharienne. Les infrastructures de transport sont donc essentielles au développement du pays, pour le transport de marchandises comme de personnes. Le secteur est une des priorités du PNSD. Un Plan Directeur National Intégré de Transports (PDNIT) détaille également les actions nécessaires au développement des infrastructures de transport en RDC. Le PDNIT propose de développer 500 km de réseau routier et 90 intersections pour former un réseau routier dans les zones urbanisées d'ici 2030. En ce qui concerne le réseau de transport public en 2030, des lignes de BRT sont prévues à Kinshasa et la rénovation du chemin de fer kinois est également proposée.

Les objectifs du PNSD en termes de transport comportent le renforcement des capacités institutionnelles, notamment en termes d'investissement public privé et de formation :

- Renforcement et/ou l'actualisation du cadre institutionnel, légale et réglementaire favorable
- Renforcement des capacités des acteurs en charge de la régulation
- Modernisation et informatisation de la gestion des titres de transport ;

- Création des mécanismes novateurs de mobilisation du financement des infrastructures et services de transport
- Facilitation de la participation du secteur privé dans le cadre du partenariat publics-privés (PPP), des contrats de concessions et des systèmes BOT dans la fourniture et la modernisation de la gestion des infrastructures et des entreprises de transport
- Mise à niveau de tous les acteurs du secteur
- Elaboration d'un nouveau cadre de politique sectorielle
- Application des normes sécuritaires recommandées par les organisations internationales et régionales auxquelles la RDC a adhéré

Bien que l'impact du secteur des transports sur les émissions de GES de la RDC ne soit pas disponible, il est probable que celui-ci augmente avec le développement du secteur. Le secteur des transports comprend plusieurs sous-secteurs, à savoir le transport routier, ferroviaire, maritime, fluvial et lacustre, ainsi que le transport aérien.

6.3.1. Transport routier

La RDC comporte 152,400km de routes. Ce réseau intègre 3.500 ouvrages de franchissement d'une longueur total de 68.000 m, avec 187 matériels flottant dont 175 bacs et 12 unités flottantes. Le réseau reste majoritairement terré. Le transport routier est caractérisé la dégradation très avancée de l'ensemble du réseau routier existant, y compris un déficit en ouvrages de franchissement pour pouvoir franchir les multiples cours d'eau de la RDC. L'obsolescence de l'ensemble des équipements et de l'outil de production entraînent également des graves problèmes de pollution. Ces problèmes sont aggravés par le non-respect de l'imposition dans le secteur, qui réduit la capacité de la RDC à réaliser les investissements nécessaires et par la proportion importante de passagers ne payant pas dans les transports en commun.

Dans le cadre du transport urbain et routier, le PNSD prévoit les objectives et actions suivantes :

- Définition et mise en oeuvre d'un programme d'appui au renouvellement de la flotte de véhicules de transport de marchandises et de passagers ;
- Définition et mise en oeuvre de formations à l'accès à la profession de transporteur routier et étude de création de Centres de Formation spécialisés
- Construction des fourrières à travers les provinces de la RDC
- Mise en place d'un observatoire des mobilités urbaines permettant de rassembler et traiter les ressources statistiques en la matière
- Lutte contre les tracasseries administratives et fiscales des transporteurs
- Acquisition de 300 bus pour appuyer le programme Esprit de Vie et de 750 bus standard pour TRANSCO.

Le transport routier est essentiel à la circulation des personnes et des marchandises. Cependant, la multiplication des véhicules ainsi que leur vétusté peut mener à une augmentation des GES. Le secteur doit donc se développer de manière durable. Le transport routier peut également être vulnérable aux effets du changement climatique. Etant donné les caractéristiques de la RDC, traversée par de nombreux cours d'eau, une augmentation des inondations pourrait causer d'importants dégâts et retards sur les voies circulables.

6.3.2. Transport ferroviaire

La RDC comporte trois réseaux ferroviaires indépendants d'un total de 5,000km. Le mode de transport ferroviaire se caractérise par la vétusté et obsolescence des équipements et des infrastructures ferroviaires, ainsi que l'insuffisance du matériel et de l'équipement par rapport à la demande. Les infrastructures sont actuellement lentes et sont fréquemment gênées par l'ensablement fréquent de la voie ferrée pendant la saison des pluies. Le transport ferroviaire est essentiel pour le fret et le mouvement de personnes en zone urbaine et sur de longues distances.

Dans le cadre du transport ferroviaire, le PNSD prévoit les objectifs et actions suivantes :

- Acquisition des matériels et équipements pour les principaux opérateurs du sous-secteur
- Réhabilitation et la modernisation des réseaux ferroviaires
- Relance du trafic ferroviaire urbain à Lubumbashi et à Kinshasa
- Construction d'une voie ferrée Gare centrale Maluku, via l'Aéroport de N'djili)
- Construction et l'exploitation du réseau Tramway de Kinshasa
- Acquisition de 20 voitures voyageurs pour le chemin de fer de Kinshasa (SCTP) et de 45 voitures voyageurs pour la SNCC
- Achat de 10 locomotives pour la SNCC.

Le transport ferroviaire peut être une source de GES si le matériel fonctionne au diesel. Cependant, le manque de transports en commun peut aussi être un vecteur de l'augmentation du trafic routier, et donc indirectement impacter les émissions de GES du secteur des transports. Comme pour le transport routier, le transport ferroviaire peut également être vulnérable aux effets du changement climatique, en particulier de l'augmentation des pluies et des inondations, qui peuvent dégrader voies et stations.

6.3.3. Transport maritime, fluvial et lacustre

La RDC dispose d'un important réseau par voies d'eau. Le transport maritime, fluvial et lacustre s'organise, d'une part le long du fleuve Congo et de ses affluents (plus de 16 238 km de voies navigables), et d'autre part autour des trois principaux du pays ayant un accès à la mer (Matadi, Boma et Banana). Le transport par voies d'eau est caractérisé par la vétusté des infrastructures portuaires et des équipements liés à ces infrastructures (dragage, remorqueurs, baliseurs).

Dans le cadre du transport par voies d'eau, le PNSD prévoit les objectifs et actions suivants :

- Acquisition de dragues multifonctions pour désensabler les ports fluviaux et lacustres
- Création d'un Fonds d'entretien des voies navigables
- Acquisition des équipements et matériels pour les ports maritimes, fluviaux et lacustres
- Acquisition d'une drague multifonctionnelle, d'un dock flottant (CVM), de 4 navires pour le LMC, de 4 allèges et de 4 bateaux moyens courriers pour la SCTP
- Construction du port en eau profonde de Banana et Achat d'une drague multifonctionnelle pour la RVF
- Etude pour la réhabilitation du balisage sur le Lualaba / RVF
- Création de l'Autorité Portuaire
- Balisage du Fleuve Congo et de la Rivière Kasai (RVF)
- Dragage du bief maritime (CVM).

Le transport par voies d'eau peut être une source de GES si le matériel fonctionne au diesel. Comme pour le transport routier, le transport ferroviaire peut également être vulnérable aux effets du changement climatique, en particulier de l'augmentation des pluies et des inondations, mais aussi de potentielles périodes de sécheresses qui pourraient faire baisser le niveau des cours d'eau. L'augmentation du niveau de la mer pourrait constituer une menace pour les ports, qui pourraient avoir à adapter leurs infrastructures sur le long-terme.

6.3.4. Transport aérien

Le transport aérien est actuellement le moyen le plus fiable pour les liaisons entre les régions éloignées et isolées de Kinshasa. La RDC compte un total de 270 aérodromes, publics et privés, dont 5 sont des aéroports internationaux. L'essentiel du trafic passe par Kinshasa et Lubumbashi. Le transport aérien est caractérisé par la vétusté des infrastructures aéroportuaires et des équipements d'aide à la navigation aérienne. Il y a manque de personnel formé en accord avec les normes de l'OACI et un non-respect des mêmes normes. Dans le cadre du transport aérien, le PNSD prévoit les objectifs et actions suivants :

- Etude d'une zone fret Aéroport de N'djili / RVA
- Réhabilitation prioritaire de 14 aéroports et aérodromes devant être desservis dans la première phase d'exploitation de Congo Airways
- Audit des pistes, des bâtiments, des services aéroportuaires, du schéma de service aéroportuaire et des systèmes d'exploitation
- Programme prioritaire de renouvellement des équipements de contrôle ;
- Mise en place d'un observatoire du Transport aérien ; Schéma de service du réseau aérien
- Renforcement de capacité/Formations opérationnelles
- Acquisition de 2 avions long-courriers, 2 cargos et 2 avions moyen-courrier pour CONGO AIRWAYS et du bâtiment pour l'AAC
- Etude pour l'autonomisation financière de l'AAC
- Etude sur la séparation des activités de la RVA entre la gestion des aéroports et la fourniture des services de navigation aérienne.

Le transport aérien peut devenir une source importante de GES. Ses infrastructures peuvent être touchées par les effets du changement climatique.

6.4. Energie

La RDC possède d'importantes ressources énergétiques dont la gestion durable est un enjeu majeur pour le pays. Ces ressources comprennent biomasse, force hydraulique, hydrocarbures solide, liquide et gazeux, charbon, schistes bitumineux, potentiels solaire éolien et minierai d'uranium. Certaines de ces dotations restent insuffisamment inventoriées.

Le potentiel hydroélectrique techniquement exploitable est évalué à 774.000 GWh par an, correspondant à une puissance exploitable d'environ 100.000 MW. Seulement 2,6% de ce potentiel est exploité à ce jour, soit environ 2 566 MW, dont 69% sur le site d'Inga. La biomasse représente la plus importante source d'énergie renouvelable en RDC en raison de son couvert forestier. La RDC a également un important potentiel en énergie solaire et éolienne. La RDC est située sur une bande

d'ensoleillement élevée entre 3.500 et 6.750 Wh/m²/jour, démontrant l'important potentiel solaire du pays. Le potentiel éolien est plus limité, mais pourrait être utilisé à des fins énergétiques. Dans les deux cas, les installations actuelles sont limitées.

En dépit de cet important potentiel énergétique, le taux d'accès de la population à l'électricité se situe à 15,2% contre une moyenne africaine de 30%. Les sites de production d'électricité sont souvent localisés proches des industries minières, et ne favorisent donc pas l'accès généralisé à l'électricité.

Le secteur de l'énergie comprend deux sous-secteurs, à savoir les infrastructures et la consommation finale d'énergie.

6.4.1. Infrastructure énergétique

La capacité de production d'électricité installée en RDC représente 2 677MW, avec l'hydroélectricité représentant 2,542 MW et des capacités thermiques de 135MW.¹⁰ Des petits projets en biocarburants et d'énergie solaire ont également vu le jour dans les dernières années. En 2018, la production d'électricité représentait 10 582 GWh, dont 99,58% était produit avec de l'hydroélectricité.

Comme détaillé dans la section liée au PNSD, la RDC vise à augmenter la puissance disponible de plus 600 MW par la réhabilitation, la modernisation, l'extension et la construction de nouvelles infrastructures afin de relever le taux de desserte électrique estimé de 18% à 50% en 2022. La RDC entend notamment augmenter ses capacités hydroélectriques, avec la construction de nouvelles centrales à hauteur de 5 645 MW.

Ces investissements devraient comprendre les actions suivantes :

Tableau 11: Objectifs et actions phares dans le cadre du PNSD pour l'énergie

Actions	Détails
Réhabilitation des infrastructures de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite de la réparation et la stabilisation des petites centrales énergétiques et des systèmes de transmission dans la région du Katanga ▪ Rénovation et expansion du réseau de distribution de Kinshasa ▪ Amélioration de la productivité de Inga I et II ▪ Intensification des investissements dans les énergies renouvelables
Production et le transport de l'énergie électrique	Construction de nouvelles centrales hydroélectriques <ul style="list-style-type: none"> ▪ 64 MW à Katende et; 10,5 MW à Kakobola ▪ 150 MW à Zongo 2 ▪ 147 MW à Ruzizi III (PPP) ▪ 240 MW à Busanga ▪ 4800 MW à Inga III ▪ 113 MW à Sombwe ▪ 120 MW à Nzilo (PPP).

Ces investissements sont prévus sur financement international (Chine et Inde, entre autres) et à travers des partenariats public-privé (PPP)

¹⁰ USAID, [Powerafrica](#) (2021/8/10)

6.4.2. Consommation finale en énergie

La grande majorité de l'approvisionnement énergétique national, 30 166 ktoe, provient de la biomasse, pour 94,6%. Une faible part d'hydroélectricité (2,4%) et de produits pétroliers (3%) complètent la balance énergétique du pays.¹¹ Le bilan énergétique est caractérisé par la primauté de la consommation du bois de chauffe et ses dérivés sous forme d'énergie primaire. Elle représente 95% de la consommation énergétique des ménages ruraux et près de 90% de celle des ménages urbains.

Bien que le secteur de l'énergie soit le deuxième secteur en termes d'émissions de GES après l'UTCATF, celui ne représente que 11 386 Gg Eq-CO₂ ou 4,4% des émissions du pays. Les émissions reflètent la balance énergétique du pays, avec la majorité des émissions provenant de l'utilisation de biomasse en environnement domestique. Cela souligne l'importance d'une utilisation durable de la biomasse et du développement du secteur de production électrique dans le pays.

La transition vers les énergies propres passe notamment par des solutions qui favorisent les foyers améliorés et d'autres dispositifs d'efficacité énergétique (par exemple, les LED) en introduisant des combustibles de substitution (biomasse durable, biogaz, gaz de pétrole liquéfié). Les technologies dominantes qui intéressent particulièrement les femmes des zones rurales et périurbaines sont les foyers améliorés et les combustibles de cuisson modernes. Dans le même temps, un plus grand nombre de femmes doivent intervenir dans le secteur de l'énergie en général, en tant que stratèges, gestionnaires, auditeurs et ingénieurs dans le contexte global de l'abandon progressif des combustibles fossiles.

Dans le cadre du PNSD, la RDC entend appuyer la production de bois-énergie via les initiatives d'agroforesterie privées à petite et moyenne échelle et appuyer la production et à la dissémination de foyers améliorés, ainsi qu'améliorer la carbonisation du bois issu de la ressource en bois dans les forêts naturelles, entre autres.

6.5. Eau

Avec un débit moyen de 41 000 m³/s (1 260 km³/an), le courant du Fleuve Congo est le plus puissant d'Afrique. Le bassin versant du Congo, avec une superficie de 3,7 millions de km² est le plus grand d'Afrique. S'étirant sur près de 4 700 km, c'est également le plus long fleuve du continent après le Nil. 62% du bassin sont en RDC. Malgré l'abondance des eaux de surface, la grande majorité de la population congolaise dépend des nappes phréatiques et des sources pour s'approvisionner en eau potable. On estime que les nappes phréatiques représentent presque 47% (421 km³/an) des ressources hydriques renouvelables de la RDC.¹²

Cependant, l'abondance en eau contraste nettement avec l'approvisionnement effectif, estimé en 2000 à seulement 7 m³ par individu par an. En fait, l'utilisation d'eau par habitant en RDC est considérablement plus faible que celle de plusieurs pays arides du Sahel faisant face à un problème

¹¹ IEA, 2018.

¹² PNUE, 2011. Problématique de l'Eau en République Démocratique du Congo Défis et Opportunités

de pénurie physique d'eau. L'utilisation de l'eau en RDC est caractérisée par la prépondérance de la consommation domestique de l'eau, représentant environ 52% du prélèvement total.

Seuls 28 pour cent de la population totale ont accès à l'eau potable, 52% en zone urbaine et 14% en zone rurale. L'état détérioré des infrastructures hydrauliques et la croissance rapide de la population expliquent en partie le faible accès à l'eau.

L'accès à l'eau est primordial pour toutes les activités économiques mais aussi dans la vie quotidienne. Or, l'eau est un secteur qui pourrait être touché par des sécheresses plus nombreuses ou des phénomènes climatiques extrêmes plus intenses et plus fréquents. Les inondations pourraient contaminer les nappes, mais aussi menacer rivières et réservoirs avec la sédimentation. L'élévation du niveau de la mer pourrait causer des intrusions salines et saliniser les estuaires de la RDC.

Le PNSD vise à renforcer la réglementation du secteur et le libéraliser, tout en développant des centres de production et de distribution de l'eau potable.

6.6. Secteurs transversaux

Le changement climatique en RDC devrait impacter les secteurs clés de façon transversale. En particulier, le risque d'augmenter des catastrophes naturelles et les risques liés à la perte de biodiversité sont des risques transversaux. Les principaux facteurs climatiques qui exacerbent la vulnérabilité de la population en RDC sont la température et les précipitations auxquelles sont associées l'humidité et l'évapotranspiration.

En RDC, les évolutions annuelles prévoient une augmentation des pluies surtout dans la cuvette centrale (Kinshasa, Bandundu et Kindu) pendant qu'elles vont diminuer dans le plateau du Sud (Lubumbashi/Haut Katanga) et dans la grande partie de la province de Kongo Central (Matadi), particulièrement la zone côtière. Les détails perceptibles à partir des totaux mensuels montrent nettement un raccourcissement de la durée de la saison des pluies au fur et à mesure que l'on va vers l'extrême Sud (plateau du Sud), c'est-à-dire dans la ceinture des savanes où habitent plus de 80% de la population rurale. Le Katanga pourrait connaître vers les années 2020, moins de 5 mois de saison des pluies contre 7 actuellement. Les précipitations dans le Nord Est de la RDC ont déjà commencé à baisser suite au changement climatique.¹³

En effet, les pluies torrentielles ont une nette tendance à la hausse, entraînant ainsi le plus souvent des inondations et accentuant la vulnérabilité des populations face aux maladies hydriques, au paludisme et à la trypanosomiase. Elles causent des pertes en vies humaines, détruisent des infrastructures, provoquent des érosions et dégradent les habitats.

D'autre part, la RDC est une source importante de biodiversité, qui est menacée par les effets du changement climatique. Pour répondre à ces défis, la RDC prévoit dans le PNSD d'assurer la conservation de la diversité biologique avec la cogestion et la valorisation de la diversité biologique, mais aussi de développer des plantations forestières pour le bois énergie mais également à des fins de régénération de la forêt et de lutter contre les feux de brousse, en lien direct avec les secteurs de la forêt et de l'agriculture. Le PNSD prévoit également de renforcer la gestion du territoire national et

¹³ Programme pays RDC, 2018.

de mieux prévenir les catastrophes naturelles, avec une cartographie des zones à hauts risques et la mise en place d'un système d'alerte précoce.

7. Processus de sélection et d'hiérarchisation

Partant de l'analyse fournie ci-dessus, chaque sous-secteur a été évalué en fonction des quatre critères suivants :

- la pertinence par rapport aux priorités de développement : relatif à la pertinence par rapport aux priorités de développement permet de déterminer si le sous-secteur et son objectif contribuent à la réalisation des objectifs globaux de développement à long terme de la RDC
- le potentiel d'atténuation des effets du changement climatique : permet de déterminer si le sous-secteur offre les des possibilités de répondre aux besoins d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci pour la RDC, dans le droit fil des politiques climatiques du pays.
- le potentiel d'adaptation au changement climatique ; permet de déterminer si le sous-secteur offre les des possibilités de répondre aux besoins d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci pour la RDC, dans le droit fil des politiques climatiques du pays.

L'évaluation du sous-secteur par rapport à ces trois critères fera en sorte que les secteurs sélectionnés et hiérarchisés soient conformes aux objectifs de développement et objectifs climatiques de la RDC

- l'environnement global propice, y compris réglementaire, institutionnel, financier et informationnel :permettra de déterminer s'il existe un environnement propice qui prend en compte les obstacles et les risques dans le cadre du développement du sous-secteur, en lien avec les cadres réglementaire, institutionnel, financier et informationnel

L'équipe de consultants a attribué à chacun des critères ci-dessus une note allant de 0 à 3, 3 étant la note la plus élevée ou indiquant le niveau le plus élevé de pertinence par rapport au critère.

- 3 : Élevé
- 2 : Modéré
- 1 : Faible
- 0 : Nul ou limité

Les sous-secteurs recensés ont été préalablement notés par l'équipe de consultants à la lumière d'un examen de tous les documents pertinents. Une analyse détaillée, fondée sur des informations accessibles au public, a été réalisée et est présentée de manière détaillée plus haut dans la section 7. Le résultat de la notation est l'issue de la notation initiale des sous-secteurs ayant servi à guider le processus même de sélection et de hiérarchisation par les principales parties prenantes. La notation sera encore révisée pour tenir compte des retours d'information et des contributions des parties prenantes au fur et à mesure que les résultats seront validés à travers le processus de consultation.

Le tableau 12 résume le résultat de la notation initiale de chaque sous-secteur par rapport aux cinq critères, sur la base des informations accessibles au public. Le tableau 13 ci-après résume les données disponibles et la justification de la notation.

Tableau 12 : Résultats de la notation initiale

Secteur	Sous-secteur	Potentiel d'atténuation	Potentiel d'adaptation	Priorités de développement	Environnement propice	Total
		Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat
Agriculture	Notation secteur	2	3	3	1	9
	Production végétale	3	3	3	1	10
	Elevage	1	2	2	1	6
	Pêche	0	2	2	1	5
Forêt	S.O.	3	2	3	2	10
Transports	Notation secteur	1	2	3	2	8
	Transport routier	1	2	3	2	8
	Transport ferroviaire	1	2	3	2	8
	Transport maritime, fluvial et lacustre	1	2	3	2	8
	Transport aérien	1	1	3	2	7
Énergie	Notation secteur	2	2	3	1	8
	Infrastructure énergétique	1	2	3	1	7
	Consommation finale en énergie	2	1	3	1	7
Eau	S.O.	0	2	3	1	6

Tableau 13 : Informations de base pour l'analyse de la notation

Secteur	Sous-secteur	Potentiel d'atténuation		Potentiel d'adaptation		Priorités de développement		Environnement propice	
		Résultat	Données	Résultat	Données	Résultat	Données	Résultat	Données
Agriculture	Notation secteur	Modéré	Relativement petit par rapport au secteur forêt (3,4%)	Élevé	Des saisons sèches plus longues, des événements météorologiques extrêmes	Élevé	Plus de 70% de la population active et plus de 60% des créations d'emplois	Faible	Barrières importantes en termes d'infrastructures et d'accès aux financements
	Production végétale	Élevé	Relativement petit par rapport au secteur forêt, mais sous-secteur le plus important en termes d'émissions	Élevé	Des saisons sèches plus longues, des événements météorologiques extrêmes	Élevé	Plus de 70% de la population active et plus de 60% des créations d'emplois	Faible	Barrières importantes en termes d'infrastructures et d'accès aux financements
	Elevage	Faible	Les émissions liées à l'élevage sont faibles, mais pourraient augmenter avec le développement du secteur	Modéré	Des saisons sèches plus longues, des événements météorologiques extrêmes	Modéré	Pour la sécurité alimentaire et les importations en viande	Faible	Barrières importantes en termes d'infrastructures et d'accès aux financements
	Pêche	Nul ou limité	Nul ou limité	Modéré	Sécheresses prolongées ou phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents, élévation du niveau de la mer	Modéré	Potentiel important pour la sécurité alimentaire	Faible	Des objectifs existent, ainsi qu'une stratégie spécifique, mais d'importants défis subsistent pour le développement du secteur
Forêt	S.O.	Élevé	91% des émissions de GES en RDC	Modéré	Impact sur la biodiversité, conflits entre développement de l'agriculture et forêt	Élevé	Secteur indispensable à l'économie nationale (y compris liens avec agriculture et énergie)	Modéré	Des objectifs existent, ainsi qu'une stratégie REDD+ spécifique, mais les règles de gouvernance semblent insuffisantes
Transports	Notation secteur	Faible	Impact du secteur sur les émissions de GES pas disponible mais probable qu'il augmente avec le développement du secteur	Modéré	Augmentation des pluies et inondations ainsi que de potentielles sécheresses	Élevé	Indispensable pour le transport de personnes et marchandises et donc pour l'économie	Modéré	Bien que le secteur soit une priorité du PNSD, les infrastructures et équipement disponibles sont vétustes et nécessitent une mise à niveau importante
	Transport routier	Faible	Impact du secteur sur les émissions de GES pas disponible mais probable qu'il augmente avec le développement du secteur	Modéré	Une augmentation des inondations pourrait causer d'importants dégâts et retards sur les voies circulables.	Élevé	Indispensable pour le transport de personnes et marchandises et donc pour l'économie	Modéré	Dégradation très avancée de l'ensemble du réseau routier existant, y compris un déficit en ouvrages de franchissement
	Transport ferroviaire	Faible	Impact du secteur sur les émissions de GES pas disponible mais probable qu'il augmente avec le développement du secteur	Modéré	Une augmentation des inondations pourrait causer d'importants dégâts et retards sur les voies circulables.	Élevé	Indispensable pour le transport de personnes et marchandises et donc pour l'économie	Modéré	Bien que le secteur soit une priorité du PNSD, les infrastructures et équipement disponibles sont vétustes et nécessitent une mise à niveau importante
	Transport maritime, fluvial et lacustre	Faible	Impact du secteur sur les émissions de GES pas disponible mais probable qu'il augmente avec le développement du secteur	Modéré	Augmentation des pluies et inondations ainsi que de potentielles sécheresses	Élevé	Indispensable pour le transport de personnes et marchandises et donc pour l'économie	Modéré	Bien que le secteur soit une priorité du PNSD, les infrastructures et équipement disponibles sont vétustes et nécessitent une mise à niveau importante
	Transport aérien	Faible	Impact du secteur sur les émissions de GES pas disponible mais probable qu'il augmente avec le développement du secteur	Faible	Infrastructures pourraient être touchées par les effets du changement climatique	Élevé	Indispensable pour le transport de personnes et marchandises et donc pour l'économie	Modéré	Bien que le secteur soit une priorité du PNSD, les infrastructures et équipement disponibles sont vétustes et nécessitent une mise à niveau importante
Énergie	Notation secteur	Modéré	4,4% des émissions de GES du pays	Modéré	L'hydroélectricité peut être impactée par le manque d'eau	Élevé	Extrêmement important pour le développement des industries et l'accès à l'énergie des populations	Faible	Implication très limitée du secteur privé, limitations des infrastructures, faible électrification
	Infrastructure énergétique	Faible	Les infrastructures énergétiques sont en grande partie basées sur l'hydroélectricité	Modéré	L'hydroélectricité peut être impactée par le manque d'eau	Élevé	Extrêmement important pour le développement des industries et l'accès à l'énergie des populations	Faible	Implication très limitée du secteur privé, limitations des infrastructures, faible électrification
	Consommation finale en énergie	Modéré	La consommation finale d'énergie est le principal vecteur de GES du secteur avec le bois-énergie	Faible	Impact non déterminé	Élevé	Extrêmement important pour le développement des industries et l'accès à l'énergie des populations	Faible	Priorité dans le PNSD, mais pas de plans et de politiques récents connus
Eau	S.O.	Nul ou limité	Nul ou limité	Modéré	Bien que les ressources en eau puissent subir les effets du changement climatique, ceux-ci restent relativement limités	Élevé	Faible accès à l'eau potable	Faible	Informations limitées sur l'environnement propice et sur les actions concrètes à mettre en place

8. Prochaines étapes

Les sous-secteurs recensés ont été préalablement notés par l'équipe de consultants à la lumière d'un examen de tous les documents pertinents. Il s'agit d'une notation initiale des sous-secteurs pour guider le processus de sélection et de hiérarchisation par les principales parties prenantes. La notation sera révisée pour refléter les commentaires et les contributions des parties prenantes à la suite de l'atelier de validation et de la consultation, qui auront lieu comme prochaine étape dans le processus de sélection et de hiérarchisation des sous-secteurs. Une fois les sous-secteurs confirmés par les principales parties prenantes, à savoir le comité de pilotage de l'EBT, la longue liste de technologies sera préparée pour commencer l'évaluation de la priorisation.